

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00230

Numéro SIREN : 828 041 590

Nom ou dénomination : A D E

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 1990

Désignation de l'entreprise		SASU A D E		20 avenue paradis		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		83340 IELUC						
SIRET		8 2 8 0 4 1 5 9 0 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N courir		Exercice N-1 clos le		
				31122020		31122019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	17 033	030	5 826	11 207	13 735	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	17 033	048	5 826	11 207	13 735	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	35 500	052		35 500	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 220	066		1 220	1 220	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	102 330	070		102 330	24 483
			072	2 062	074		2 062	3 829
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	26 737	086		26 737	68 681	
	Charges constatées d'avance *	092	287	094		287		
	Total II	096	168 136	098		168 136	98 213	
	Total général (I + II)	110	185 169	112	5 826	179 343	111 948	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100		100		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131						
	Report à nouveau	134		84 134		36 633		
	Résultat de l'exercice	136		27 065		47 501		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		112 298		85 234			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 817		2 382		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	25 677	172	61 228	24 332		
Produits constatés d'avance	174							
Total III	176		67 044		26 715			
Total général (I + II + III)	180		179 343		111 948			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	967		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

"Approuvé"

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 9-2, septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise <u>SASU A D E</u>		Exercice N (cocher)		Exercice N-1 (cocher)	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				31122020		31122019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	{ biens } dont export et livraisons { 209 } { services * } intracommunautaires { 215 } 217		214			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	393 190		361 807
	Production immobilisée *			222	35 500		
	Subventions d'exploitation reçues			224			
	Autres produits			226			
				230	1 259		2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	429 949		361 809
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	15 385		8 971
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	378 597		256 697
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CIL et CVAE *)	243		244	849		7 429
	Rémunérations du personnel *			250			20 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			5 393
	Dotations aux amortissements *			254	3 495		2 134
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	2		1
	Total des charges d'exploitation (II)				264	398 329	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	31 621		60 685
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			3
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348		300			679
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 556		12 502
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	27 065		47 501
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	27 065	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 556		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-clis d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 septies D) 249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (41 septies) 986	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies) 138			
Reprise d'entreprises en difficulté (41 septies) 981		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-III D (art 44 septies bis) 992				
PI-ANG (44 quinquies) 345		Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art 44 septies bis) 993				
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (41 septies bis) 127					
Crédence due au report en arrière du déficit 346		Deduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Deduction exceptionnelle simulée de conduite 641				
dont divers : Deduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Deduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Deduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		Deduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Deductions exceptionnelles (art 39 decies I) 990				
Bénéfice col. 1 352				30 371	354		
Déficit col. 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	30 371	372	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

APPROUVE

J. H. H.

ADE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 avenue Paradis
83340 LE LUC

RCS DRAGUIGNAN n° 828 041 590

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des articles L.223-19 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et son gérant.

Néant

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à LE LUC
04/05/2021

Le gérant

4.15 